

COLLECTION ARENA

PIERRE DENOZAY

NUDISME ?

POURQUOI PAS ?

- LE POINT DE VUE MÉDICAL
- LA NUDITÉ DES SAUVAGES
- LE NU DANS L'HISTOIRE
- LA LOI
- LE NU ET LA MORALE
- LE NU ET LA MORALE CHRÉTIENNE
- TENTER L'EXPÉRIENCE ?

(2 photos hors-texte de Daniel VISCHI)

EDITIONS DE LA VIE AU SOLEIL
33, Rue Poissonnière
PARIS - 2°

COLLECTION ARENA

PIERRE DENOZAY

NUDISME ?

POURQUOI PAS ?

- LE POINT DE VUE MÉDICAL
- LA NUDITÉ DES SAUVAGES
- LE NU DANS L'HISTOIRE
- LA LOI
- LE NU ET LA MORALE
- LE NU ET LA MORALE CHRÉTIENNE
- TENTER L'EXPÉRIENCE ?

(2 photos hors-texte de Daniel VISCHI)

EDITIONS DE LA VIE AU SOLEIL
33, Rue Poissonnière
PARIS - 2^e

PIERRE DENOZAY

NUDISME ?

POURQUOI PAS ?

- LE POINT DE VUE MÉDICAL
- LA NUDITÉ DES SAUVAGES
- LE NU DANS L'HISTOIRE
- LA LOI
- LE NU ET LA MORALE
- LE NU ET LA MORALE CHRÉTIENNE
- TENTER L'EXPÉRIENCE ?

(2 photos hors-texte de Daniel Viscii)

EDITIONS DE LA VIE AU SOLEIL
33 Rue Polonois
PARIS - 3^e

pour atteindre ce but il fallait employer le nu-
disme sous ses différents aspects historiques, mé-
dicaux et moraux. Cette synthèse nécessaire est ici
réalisée sous une forme claire et précise, facilement
assimilable par les lecteurs de toutes conditions,
même peu avertis ou mal informés.
Le livre dans sa belle édition s'impose et
qu'elle est susceptible de rendre de grands services
pour la diffusion des idées naturistes.

ALBERT LECOCQ

PRÉFACE DE L'ÉDITEUR

Le nu est un fait de la nature, de la vie, de la culture.
Il est partout, à toutes les époques, dans tous les pays.
Il est un fait de la nature, de la vie, de la culture.

Si le mouvement naturo-gymnique connaît, en France, une progression continue et encourageante, la littérature qui s'y rapporte est encore loin de satisfaire aux besoins de l'information et de la propagande.

Il existe, certes, d'excellents ouvrages historiques, médicaux et documentaires mais leur objet est généralement trop spécialisé. Ce que réclame le néophyte, c'est une vue d'ensemble sur les idées naturistes, une réponse aux questions qu'il se pose : pourquoi pratiquer le nudisme, quel bénéfice peut-on en tirer, est-ce vraiment un moyen de culture et une forme de loisirs sains ?

Certaines consciences exigent des assurances formelles avant de tenter une expérience qui, malgré tout, reste encore située à l'extrême limite des habitudes sociales. Pierre Denozay, en présentant cette monographie : « Nudisme ? Pourquoi pas ? » se propose d'aider le débutant à vaincre ses hésitations.



Pour atteindre ce but, il fallait envisager le nudisme sous ses différents aspects, historiques, médicaux et moraux. Cette synthèse nécessaire est ici réalisée sous une forme claire et directe, facilement assimilable par des lecteurs de toutes conditions, même peu avertis ou mal informés.

Je pense donc qu'une telle édition s'imposait et qu'elle est susceptible de rendre de grands services pour la diffusion des idées naturistes.

Albert LECOCQ

AVANT-PROPOS

Le nu envahit la vie courante. Dans le langage, des termes nouveaux apparaissent : gymnosophie, nudisme, gymnité.

Le nu s'étale sur les murs des villes, les écrans des cinémas, aux flancs des autobus, dans les couloirs du métro. Et sinon le nu, le déshabillé. On ne peut ouvrir un journal sans qu'un slip, une gaine, un soutien-gorge ne vous « sautent » à la figure, avec leur occupante.

Les ligues s'émeuvent. Le législateur s'affaire. Les règlements, les interdits s'accumulent. Rien n'y fait.

Sur les plages, on est surpris, pour peu que l'on y songe, d'en être arrivé à considérer comme normales des tenues qui auraient fait rougir nos mères, et se dresser les bataillons des défenseurs de la Vertu !

L'époque est-elle plus immorale que d'autres ? On en peut discuter. Quand même on répondrait par l'affirmative, on pourrait se demander si la bombe atomique, la peur du lendemain, la peur tout court, les horreurs des guerres, la dureté des temps, le règne de l'argent, n'y ont pas autant de part, et même davantage, que cette résurgence du corps humain, longtemps considéré comme honteux.

Mais, là comme ailleurs, à bien y regarder, les

choses ne sont pas simples. Cette honte n'est pas, n'a pas été, de tous les temps ni de tous les pays.

Un élément médical intervient d'autre part. L'héliothérapie est à l'ordre du jour.

L'honnête homme s'interroge. Pourquoi le bain de soleil ? Et la nudité ? Pourquoi le nudisme ?

Ou... pourquoi pas ?

LE POINT DE VUE MÉDICAL

Celui-là d'abord parce que les décisions de la Faculté ne sont pas discutées. Ce que le médecin ordonne ne saurait être immoral — l'Ordre des Médecins y veillerait s'il le fallait — et le patient l'exécute même s'il y répugne d'abord.

Or le fait est là. La Faculté recommande, prescrit les bains d'air et de lumière, le bain de soleil ; à titre curatif, et sous contrôle sévère, dans certains cas pathologiques ; à titre préventif, et de façon très générale, dans tous les autres cas : pour les enfants d'abord, pour tous ceux aussi que la vie moderne condamne aux poussières des villes, aux fumées noires, à l'étouffement. Il n'est même plus besoin de l'ordre ou de l'avis de la Faculté. C'est d'une aspiration profonde qu'il s'agit : la soif de soleil jette les foules, au moment des vacances, vers les plages et les montagnes.

Non sans quelques excès parfois. Coups de soleil, insolation, brûlures et coups de chaleur. Tous les ans, il faut renouveler les mises en garde et les appels à la prudence. Mais contre l'excès seulement, l'imprudence. L'héliothérapie est si bien entrée dans les mœurs qu'il est inutile de s'y étendre.

Bains de soleil. Peaux bronzées. Ensoleillement. D'accord ! Avec prudence, avec les précautions voulues. Toujours d'accord. Des millions de personnes

en bénéficient chaque été, mais avec un vêtement, réduit peut-être, vêtement quand même. Les organes génitaux, les seins pour les femmes, restent voilés. Ce n'est pas quelques centimètres carrés de plus ou de moins qui peuvent changer quelque chose aux effets de la cure.

Et pourtant si. Cette affirmation peut choquer — nous en verrons d'autres — mais l'honnête homme n'a pas le droit de la repousser sans examen si des gens « sérieux » la tiennent pour valable et correspondant à la réalité.

Or c'est le cas. Ouvrons simplement le Larousse Médical, à l'article *héliothérapie* : « On aura soin d'exposer le corps nu tout entier, en particulier la région de la glande thyroïdienne et les organes génitaux. »

C'est net et précis. Et c'est fondé sur des travaux qui ne datent pas d'hier, bien qu'ils ne soient sortis que lentement de certains cercles médicaux plus spécialisés.

On n'essaiera pas ici de dresser la liste — elle serait trop longue — des médecins qualifiés qui ont engagé le poids de leur savoir dans la discussion, qu'il s'agisse des deux Drs Durville, fondateurs d'Héliopolis à l'Île du Levant, du Dr Poucel, du Dr Pierre Vachet, de bien d'autres encore. Nous citerons pourtant le Dr Fougerat de Lastours parce qu'il fut, dans une certaine mesure, un précurseur, et qu'il eut le mérite de formuler avec précision, chiffres et courbes d'observations à l'appui, la conviction à laquelle il était parvenu (1).

« Par la nudité qu'il implique, l'ensoleillement agit par la totalité de son irradiation : l'homme vêtu est soumis à la seule influence des rayons infra-rouges, de grande longueur d'onde ; le spectre visible, l'ultra-violet en son entier sont totalement éliminés... Quo-

(1) Dr Fougerat de Lastours — « Hygiène, Nudité, Soleil aux Colonies ». Trois communications à la Société de Médecine et d'Hygiène Tropicale publiées à Paris en 1931 — Vigot frères.

tidiennement employée, la lumière naturelle intégrale a sur l'homme, ensoleillé en nudité intégrale, une puissante action physique et morale... Nudité et insolation exaltent l'énergie physique et morale des individus... L'effet est surtout important sur les glandes endocrines. »

Sur ce dernier point l'auteur insiste : « sur les glandes à sécrétions internes, le soleil produit une stimulation et une régularisation comparables, mais avec une énergie et une harmonie très supérieures, à celles d'un traitement opothérapique général. »

Cette première propriété est facile à mettre en valeur « en isolant des sujets quinze jours entièrement nus et quinze jours avec un cache-cou (2) ou avec un cache-sexe, et en construisant une courbe de leur poids qui enregistre nettement l'action inhibitrice de l'écran, plus forte que ne devrait être le seul rapport des surfaces occultées et découvertes ».

L'auteur apporte en effet plus de deux mille « courbes », dressées avec toute la rigueur d'un homme de science.

La démonstration était si convaincante que le vœu suivant était adopté le 4 août 1931, aux Journées Médicales Coloniales Internationales :

« Le Congrès de Médecine Coloniale réuni à l'occasion de l'Exposition Internationale — Paris 1931 — appelle l'attention des Pouvoirs Publics, Métropolitains et Coloniaux, sur les avantages que présente l'utilisation rationnelle du soleil comme hygiène, et tout particulièrement sur les graves dangers de l'habillement systématique et obligatoire des populations indigènes qui, si elles peuvent avoir souvent besoin de protection pour les nuits froides, doivent pouvoir s'insoler largement dans la journée, selon leur salubre coutume séculaire. »

(2) Cache-cou, pour mettre à l'abri du soleil la région thyroïdienne.

On pourrait multiplier les citations de ce genre. Cependant l'objection est immédiate. Il s'agit de sauvages. Chacun sait qu'ils vont tout nus. « Mais quoi — disait déjà Montaigne — ils n'ont point de hauts de chausse. »

LA NUDITÉ DES SAUVAGES

Sauvages, peut-être. C'est nous qui le disons, ou le disions. Tout nus, sans doute. Mais immoraux du coup ? Pourquoi ? La boutade de Montaigne venait précisément à l'issue d'un chapitre où le « sauvage » interviewé — comme on dirait aujourd'hui — par l'auteur des Essais, faisait montre d'un certain bon sens, et d'un sens moral non moins certain.

Pierre de Léry, un contemporain, auteur d'un célèbre « Voyage au Brésil », le disait fort clairement pour les Topinambous, dans un chapitre intitulé : « Que la nudité des femmes sauvages incite moins à paillardise que l'accoutrement des dames de par de-ça ». L'Histoire Universelle des Voyages de la Harpe (1814) écrit sur le même propos : « Léry s'emporte contre ceux qui ont écrit que les Brésiliens ne connaissaient point la pudeur... il les représente au contraire fort jaloux de l'honnêteté naturelle, sans que leur nudité devienne jamais une occasion d'y manquer. »

On cite celui-là parce que c'est l'un des plus anciens, que son livre marquait une date. On pourrait en citer bien d'autres ; les diverses publications sur le naturisme ne s'en font pas faute. Il paraît inutile de se répéter.

Il faut pourtant insister sur le fait : il existe encore, au ^{xx}e siècle, en Afrique et en Amérique du Sud, des populations entières qui vont nues. Chez d'autres, plus nombreuses encore, le vêtement, sommaire, s'ôte sans gêne aucune pour le travail ou pour le bain. Or, qu'il s'agisse de voyageurs modernes ou d'explorateurs anciens, qu'il s'agisse même de missionnaires (1) (à quelques exceptions près bien entendu, on sait que les pasteurs protestants, dans le Pacifique, n'eurent de cesse qu'ils n'aient « ensaché » toutes les femmes.) Mais, on le répète, qu'il s'agisse de voyageurs ou de missionnaires, l'accord est unanime : le sauvage qui vit nu, habitué depuis son enfance à la nudité, n'attache à la vue du corps humain aucune attention particulière. Il peut bien être sauvage — voire même cannibale — sa vie sexuelle n'a rien d'aberrant : si la monogamie n'est pas la règle (pour des raisons qu'on ne saurait étudier ici) la petite polygamie généralement observée chez les peuples dits primitifs comporte des règles, et même assez strictes, et ne saurait en aucun cas être assimilée à la licence ou au dévergondage. La nudité n'a rien d'animal ou d'anarchique, elle est réglementée par la coutume, associée à la propreté, à la parure, à la pudeur même. Un ethnologue contemporain le dit à propos des populations primitives du Nord Cameroun. « On peut parfaitement allier nudité totale et réelle pudeur. »

D'ailleurs, où finit le « sauvage » ? Où commence le « civilisé » ?

Les Japonais sont-ils des sauvages ? Non sans doute. Leur civilisation est même, depuis des siècles, élaborée, brillante, fondée sur l'honneur et sur la vertu, au sens ancien du terme.

Et pourtant, c'est connu — au moins de tous ceux qui ont ouvert un livre sur le Japon — le bain en

(1) On en pourrait citer beaucoup, du R. P. Aupiais pour l'Afrique Noire, au R. P. Lelong pour l'Amérique du Sud, pour ne nommer que deux contemporains connus par leurs écrits.

commun, et en état de nudité complète, est, si l'on peut dire, de fondation, une coutume ancestrale et qui résiste à toute modernisation.

L'un des meilleurs connaisseurs français du Japon, Robert Guillain, écrit, en 1959 : « Le bain bouillant est la passion des Japonais. Dès l'enfance, ils apprennent que s'y tremper tous ensemble est la chose la plus naturelle du monde... Le Japon ne connaît pas nos pudeurs occidentales. La nudité n'y est pas choquante. On la rencontre tous les jours... La pudeur y retrouve d'ailleurs des règles à sa manière et il y a une étiquette du bain... Le corps dévêtu est sans problème et sans péché. La nudité est limpidité (1) ».

Bon, il s'agit de gens qui sont fort loin de nous. Et de Jaunes.

Revenons à l'Europe, à la race Blanche. Et d'abord à l'Antiquité.

(1) Préface à un album de « Nus Japonais » — Editions Prisma, Paris 1959.

LE NU DANS L'HISTOIRE

Sur ce sujet, on a beaucoup écrit, parfois même quelques sottises. Sans être historien, on peut chercher la vérité, de bonne foi, et la trouver sans doute dans un juste milieu. S'il y a toujours eu un nu érotique et licencieux, s'il y a toujours eu des gens pour le condamner, il y a toujours eu, aussi, un nu indifférent, chaste, qu'il soit de la vie courante — le bain de rivière par exemple — ou lié à quelque activité ou cérémonie particulière, le nu du stade étant le plus connu.

Là non plus on ne s'étendra pas, rappelant seulement quelques classiques. Et d'abord Platon bien sûr, parce qu'on le cite toujours mais parfois de façon incomplète. Il nous apprend que les Grecs n'ont pas toujours admis ce nu sportif qui nous paraît inséparable de leur civilisation, et que c'est par l'usage de la raison qu'ils ont surmonté certaines réticences : « Prions les rieurs — dit le Socrate de « La République » — de renoncer à leurs plaisanteries, d'être sérieux et de convenir qu'il n'y a pas bien longtemps que les Grecs trouvaient honteux et ridicule, comme encore aujourd'hui la plupart des Barbares, que des hommes se fissent voir tout nus, et que, lorsque les Crétois d'abord, et ensuite les Lacédémoniens se mi-



rent à la gymnastique, les plaisants de ce temps avaient quelque droit de traduire en ridicule toutes les nouveautés, ne le crois-tu pas ? — Si — Aussi lorsqu'en s'exerçant, ils s'aperçurent qu'il valait mieux se mettre nu que de cacher telle partie du corps, la raison, mettant en lumière ce qui était le mieux, fit évanouir le ridicule que les yeux trouvaient à la nudité et cet exemple fit voir qu'il n'y a qu'un homme superficiel qui attache du ridicule à autre chose que le mal, et que celui qui cherche à faire rire en ridiculisant tout autre spectacle que celui de la folie et du vice poursuit sérieusement une autre fin que le bien. »

« Mais peut-être — repris-je — il y a dans ce que nous disons des choses qui, parce qu'elles choquent la coutume, paraîtraient ridicules si l'on en venait à l'exécution — Il n'y a pas de doute, dit-il — Qu'est-ce que tu trouves, demandai-je, de plus ridicule ? C'est évidemment de voir des femmes s'exercer toutes nues dans les palestres avec des hommes, et non seulement les jeunes, mais encore les femmes déjà avancées en âge, à l'exemple des vieillards qui se plaisent encore aux exercices du gymnase alors qu'ils sont ridés et désagréables à voir — Oui, par Zeus, dit-il — cela paraîtrait ridicule, étant donné les habitudes d'aujourd'hui. »

« Mais, repris-je... » etc.

L'Odyssée nous donne, de son côté, maint exemple de nudité sereine, paisible. Evoquons d'un mot le célèbre passage du bain de Nausicaa et de ses compagnes : « Elles se baignent et font couler sur elles l'huile odorante. Elles prennent leur repas sur le rivage, attendant que le soleil ait bu de ses rayons l'humidité des vêtements. Dès que la nourriture a réparé leurs forces, elles déposent leurs voiles et font voler un léger ballon dans les airs ». Ainsi, nues pour le bain, rhabillées pour le repas, les voici nues de nouveau pour une partie... de volley-ball ! Survient Ulysse, nu lui-même mais par accident ; velu,

« souillé du limon des mers », il craint de jeter la terreur chez cet essaim de jeunes filles ; « il rompt une forte branche chargée d'un épais feuillage et, s'en faisant une ceinture, il sort du sombre buisson et s'avance ». Les jeunes filles s'enfuient mais Nausicaa n'a pas bougé et, nue toujours, elle rappelle ses compagnes : « Présentez, je le veux, des aliments et un breuvage à notre hôte ; qu'il soit conduit par vous au bord du fleuve, à l'abri des vents, et qu'un bain le rafraîchisse. »

Ce bain de l'hôte, donné par les servantes ou les filles de la maison, on le retrouve à chaque page. Dans ce même passage d'abord : dans le palais du roi père de Nausicaa, Ulysse est accueilli : « L'intendante lui annonce que le bain l'attend et elle l'y conduit ; par les soins des servantes il prend le bain. » Ailleurs c'est Télémaque, son fils, reçu chez Nestor : « Cependant Télémaque est conduit au bain par la belle Polycaste, la plus jeune des filles de Nestor, fils de Nélée. Elle répand sur lui une eau pure, une huile grasse, et le revêt d'une fine tunique... etc. ». Tout cela est trop connu pour qu'on s'y éternise.

A Rome, on est peut-être plus prude. On est nu pourtant aux thermes, et dans la vie courante aussi, à l'occasion. Le poète a fixé l'attitude éternelle et charmante de la fille surprise au bord de la rivière : « fugit ad salices et se cupit ante videri » — elle s'enfuit vers l'abri des saules, mais pourtant son désir est d'avoir été vue. Non moins charmante — Grecque à nouveau — la pastorale de Longus. « Daphnis et Chloé » : « Chloé conduisit Daphnis à la caverne des Nymphes où elle le lava, et lors, elle-même, pour la première fois en présence de Daphnis, lava aussi son beau corps blanc et poli. »

Il faut poursuivre. Les Barbares... Platon nous disait qu'ils n'allaient pas nus, et pourtant, ceux dont parle César, nos ancêtres les Gaulois, ou plutôt les

Germaines, étaient vertueux : « Plus on garde longtemps sa virginité, plus on est estimé par son entourage... Connaître la femme avant l'âge de vingt ans est à leurs yeux une honte des plus grandes. On ne fait pourtant point mystère de ces choses-là car hommes et femmes se baignent ensemble dans les rivières, et d'ailleurs ils n'ont d'autre vêtement que des peaux ou de courts « rérons » qui laissent la plus grande partie du corps à nu » (1).

Le Moyen-Age ? Obscur, obscurantiste et crasseux ? Ou « la grande clarté du Moyen Age » ? Peu importe. Sur le sujet qui nous occupe nous voyons subsister et le bain « honorable » offert à l'hôte par les filles de la maison, et le bain champêtre, maintes fois représenté sur les miniatures. Ne citons que les plus accessibles au lecteur moderne : au mois d'août du calendrier des « Très Riches Heures du Duc de Berry », les paysans qui se baignent en vue du Château d'Etampes tandis que gentilshommes et dames partent pour la chasse au faucon (2). Quant au bain, il n'est que d'ouvrir un roman de chevalerie. Allons droit au plus célèbre : « Tristan et Iseut (3). » Voici Tristan chez le roi d'Irlande : « Alors la reine l'hébergea richement... Iseut la Blonde lui prépara un bain et doucement oignit son corps d'un baume... Tristan ranimé par la chaleur de l'eau et la force des aromates, la regardait... ». Moyen Age encore, le nu « gothique », le nu dans les cathédrales. On en reparlera.

On approche des temps modernes et si les établissements de bains, le bain des villes, connaissent divers avatars, en Europe Occidentale, le bain campagnard subsiste tandis qu'apparaît l'usage des « bains

(1) César — Guerre des Gaules — Livre VI.

(2) Les Très Riches Heures... Editions de Verve — Paris 1945.

(3) « Le Roman de Tristan et Iseut » renouvelé par Joseph Bedier. Piazza, éditeur à Paris.

de mer »... bien avant l'invention du costume de bain.

Là encore on pourrait s'amuser à des citations. Les divers ouvrages consacrés au nudisme depuis vingt ans les reprennent à l'envi. On y renvoie, et aux ouvrages du Dr Cabanes sur les coulisses de l'Histoire. On citera pourtant deux passages, moins connus peut-être, bien que l'un soit d'un auteur illustre. Le premier est d'un voyageur qui eut son heure de célébrité : Pierre Belon du Mans qui écrit vers 1585 — il est imprimé en 1588 — : « Nous avons trouvé étrange qu'allant au baing au pays des Suisses, les femmes chastes entrent avec les hommes tant étrangers que voisins... Toutefois, voyant les femmes nues, pour ce que la coutume du pays en est telle, ils ne le trouvent mauvais, et n'y font point d'acte deshonnête. » Le second est de Montaigne, qui prend les eaux à Plombières à la même époque — septembre 1580 — et note, non sans quelque étonnement semble-t-il : « On y observe une singulière modestie et, si, est indécent aux hommes de s'y mettre autrement que tout nus sauf un petit braïet et les femmes sauf une chemise ».

On en retiendra cet ancêtre du caleçon de bain « le petit braïet ». On sait que le costume de bain, spécialisé, est de création récente, que les Anglais se baignaient nus couramment au siècle dernier — les Français aussi d'ailleurs — que l'Europe Centrale en était encore là il y a quelques années ; la coutume n'a pas entièrement disparu, ni de la Russie, ni de la Turquie, ni même, qui l'eût cru, de la prude Espagne : c'est la catholique revue « Etudes » qui nous l'apprend : un voyageur, en 1959, a pu assister au bain d'un berger nu sur les plateaux du Centre de l'Espagne (bien plus, il a suivi ce bel exemple). Ne parlons pas des pays scandinaves où le maillot était inconnu il y a peu et n'est pas d'un usage général (voir les films d'Ingmar Bergmann) ni de la Finlande où le bain des hôtes est toujours en honneur,

avec l'usage particulier du « sauna » et d'une douche finlandaise qui vaut l'écossaise : « le plus difficile, pour un Latin, ce n'est d'ailleurs pas d'affronter des différences de température dépassant 100 degrés, mais peut-être, de s'abandonner ensuite aux mains de la servante chargée de laver les invités. On la choisit généralement d'âge canonique. Mais, même si elle est jeune, le Finlandais blasé n'y prête aucune attention. L'un d'eux nous disait même combien il avait été choqué, en Suède, de pénétrer dans un sauna où ce travail était fait par un homme. Question de latitude ! » (1).

Nous y voilà. Où nous voulions en venir. Question de latitude. Ou de temps. « Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà ». Erreur d'hier, vérité de demain, ou inversement. Toute cette énumération n'avait d'autre but : la coutume ici est maîtresse. Platon le disait déjà. Rien n'a changé sous le soleil.

C'est là qu'achoppent nos recherches. La coutume, bien sûr, est variable, et donc elle ne saurait être souveraine. On peut, au nom de la Raison, tenter de l'infléchir.

Mais il y a la loi. Et le gendarme. Or, il est interdit, en France, en 1963, de se promener tout nu.

Sans doute. Encore faut-il y regarder de plus près.

(1) « Finlande, pays du réalisme » — Reportage publié dans « Le Monde » du 20 décembre 1953.

LA LOI

La loi elle-même... en France... il n'est pas besoin d'avoir atteint un âge avancé pour l'avoir vue évoluer, sinon dans son texte, au moins dans l'application qui en est faite. Et ce, dans un sens comme dans l'autre. Vers l'assouplissement ? On notait à la première page l'évolution des tenues de plage ; ne parlons pas du « bikini » dont le nom seul indique qu'il est postérieur à 1945 ; mais la tenue masculine : il y a vingt-cinq ans le torse nu n'était pas admis partout. Vers la restriction au contraire ? Dans le domaine, par exemple, des publications, de la photographie : dans les années 30, les revues qu'on dit maintenant « intégrales » étaient en vente libre, les photos « non retouchées » de leur couverture figuraient en bonne place aux kiosques des Boulevards ; un Salon International du Nu Photographique se tenait à Paris en 1931 ; le bel album édité à cette occasion, sans retouches toujours, était en vente dans toutes les librairies.

Toutes choses aujourd'hui interdites, encore qu'on puisse peut-être noter un nouveau, et timide, mouvement vers un peu moins de rigueur au début de 1962 — avec aussi certaines incohérences (1).

Mais laissons le domaine de la reproduction photo-

(1) Le 9 février 1962 à la Galerie Bernheim, le « Grand Prix International du Reportage » a été remis par un représentant de M. Malraux, Ministre des Affaires Culturelles, à un ouvrage — « Albion toute nue » — qui se voit par ailleurs appliquer la rigueur de la loi : interdiction d'affichage et de vente aux mineurs.

graphique ou autre, du nu « artistique ». Revenons à notre sujet : la pratique de la gymnité. Est-il, ou non, interdit de se dévêtir, soit seul, soit en présence d'autres personnes ?

Cet aspect juridique du problème a fait l'objet d'une étude approfondie d'un avocat du Barreau de Nice, ancien chargé de Cours des Facultés de Droit, M^e Roger Doublier. On ne peut que renvoyer à cet excellent ouvrage dont le titre complet est « Le Nudisme devant la Loi. L'Outrage public à la pudeur » (1).

Le premier point à souligner, dont la seule mention explique beaucoup de choses, est l'impossibilité où s'est toujours trouvé le législateur de donner de l'outrage à la pudeur une définition précise.

Le texte de base, connu, grâce à Courteline, de ceux-là même qui n'ont pas de connaissances juridiques particulières, c'est l'article 330 du Code Pénal (2). Il convient de citer exactement ce texte qui sanctionne un délit sans le définir. « Toute personne qui aura commis un outrage public à la pudeur sera punie d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de 4 000 à 48 000 francs ». Si les articles suivants, ou des textes ultérieurs, apportent quelques précisions touchant le viol, l'attentat à la pudeur, l'outrage aux bonnes mœurs, si l'on peut ainsi délimiter, par élimination, le champ d'application de l'article 330 : « relations visuelles entre personnages vivants », tous les problèmes ne sont pas résolus pour autant.

On ne saurait ici entrer dans le détail et suivre le juriste précité dans l'examen minutieux qu'il applique successivement aux notions de victime, de consentement, de publicité, d'intention etc. Notons que,

(1) Editions de « La Vie au Soleil » — 33 rue Poissonnière, Paris 1960.

(2) Le délit n'existait pas, sous l'Ancien Régime, au sens strictement pénal du terme. « C'est une innovation de la Révolution » (Albert Dauzat).

là encore, où la précision devrait être de rigueur, une certaine incohérence s'est installée, du fait de l'imprécision du texte et des variations de la jurisprudence. Essayons seulement de préciser ce qui est défendu et ce qui est permis... ou toléré.

Et donc il est interdit de se promener nu, en tout lieu public ou qui pourrait l'être, avec ou sans témoin, le gendarme survenant à l'improviste devenant « témoin ». Mais... il y a des exceptions.

Il y a d'abord le nu « médical » — non plus celui du traitement par l'héliothérapie mais le nu banal et quotidien de la consultation. Nul ne saurait reprocher à un médecin de déshabiller ses malades. La bigote la plus prude n'a pas à s'accuser à confesse en sortant de chez le docteur. Nécessité fait loi.

Il y a le nu « militaire », exclusivement masculin mais connu de tous les Français, lui-même sujet à variations : à Saint-Maixent, naguère, les élèves-officiers prenaient la douche en commun, nus évidemment, mais devaient enfiler un slip pour faire les trois pas qui les séparaient de la piscine.

Il y a le nu des Ecoles de Beaux Arts. Et des « Académies », lieux publics celles-là puisqu'il suffit de payer un droit d'entrée pour y être admis, où les modèles de tout âge, de l'un ou l'autre sexe, posent nus depuis toujours sans que nul y trouve à redire. Laissons-les pour l'instant, le nu y est réservé aux modèles, professionnels ou supposés tels, « à part ».

Il y a aussi, sans quitter Paris, le nu des piscines, ou des gymnases, saunas et autres établissements hygiéniques. Le fait est moins connu, c'est un fait pourtant. La différence avec les Académies est qu'il faut ici « montrer patte blanche » ; prouver son appartenance à un club naturiste. Le comportement des clients n'a jamais provoqué ni plainte, ni intervention administrative.

De là aux « clubs » eux-mêmes, il n'y a plus qu'un pas à faire. Il en existe dans toute la France, installés dans des domaines clos où les habitués se re-

trouvent pour pratiquer les activités de leur choix, qu'il s'agisse de sports actifs ou du simple camping, ou du simple repos, dans l'état de nudité. La notion de « publicité » subit ici un sérieux gauchissement : le lieu est considéré comme « privé », la présence des « autres » n'entraîne pas publicité, du fait du consentement réciproque, la question d'âge n'intervient plus qu'en considération de l'autorisation paternelle, demandée pour les mineurs.

Nous sommes déjà loin de l'interdiction totale envisagée d'abord.

Restent les plages, qu'on pourrait dire semi-publiques. Ici plus de clôture, plus de lieu privé, de simples pancartes, de distance en distance, le consentement suffit à supprimer le délit. Il y en a un nombre relativement considérable en Allemagne, en Suisse (aux bords des lacs) sans parler des pays scandinaves. Il y en a en France. Tout le monde le sait. L'île du Levant d'abord, célèbre depuis des années, trop connue même de l'avis de ses fervents qui sont près de penser que des divers « outrages » possibles, celui que commet le « voyeur » devrait être le plus sévèrement réprimé. Montalivet ensuite, près de Bordeaux, dont la vogue croît d'année en année. La plage d'Agde. La plage des Jonquets près de Toulon. Celles de Villata et de « Tropica », en Corse.

D'autres encore ; leur nombre augmente sans cesse, et le nombre de leurs fidèles aussi puisque Montalivet compte, chaque jour d'août, quelques trois mille présences, l'île du Levant deux mille, les autres à l'avenant. Là encore, pas de scandale. De l'avis général, la « tenue » sur ces plages est aussi satisfaisante que sur les autres, voire même davantage.

Conclusion ? L'irrésistible évolution des mœurs, revenant après une longue période pudibonde, à une conception plus saine du nu — plus proche, répétons-le, de la conception traditionnelle — cette pression entraîne un assouplissement de la jurisprudence, en attendant une réforme de la loi.

Au printemps 1962, un projet de loi est préparé par Maître Jean Eynard, avocat à la Cour de Grenoble, pour être soumis au Parlement, tendant à régler un état de fait qui n'est encore qu'une tolérance. L'article 1 de ce texte est ainsi rédigé : « Nonobstant l'article 330 du Code Pénal, toute municipalité aura la possibilité de concéder, à un groupement naturiste, partie du territoire de la Commune, en vue de l'exercice du gymnisme ».

Que ce texte soit ou non repoussé en première lecture, il aboutira tôt ou tard, celui-là ou un autre analogue.

Reste que, dans l'état actuel, sans même attendre qu'une loi nouvelle intervienne, il est possible, dans certaines conditions de lieu, au prix de certaines précautions d'ordre matériel, de pratiquer le « nudisme » sans encourir les foudres de la loi.

Le bon citoyen devrait ici se trouver rassuré.

La loi pénale, humaine, cependant, n'est pas tout. Notre bon citoyen peut penser que le législateur n'est pas infallible, ou répugner à user de certaines tolérances.

Il nous faut donc examiner l'aspect moral de la question.

LE NU ET LA MORALE

Là encore, il y a morale et morale. On peut être plus ou moins strict, plus ou moins sévère (pour soi... ou pour les autres). On peut s'entendre pourtant sur une certaine « morale naturelle ».

On risque ici de se répéter, la pente est d'aller chercher cette morale naturelle chez les « primitifs ». N'y revenons pas. Ajoutons cependant une citation de Gauguin, écrivant depuis les îles d'Océanie où il devait finir sa vie : « La nudité, ici, chez ces primitifs, élimine des mœurs toute idée d'inconnu, de privilèges mystérieux, de hasards ou de larcin heureux, toute cette livrée sadique, toutes ces couleurs honteuses et furtives de l'amour chez les civilisés ».

C'est fort bien dit et voilà dûment fustigée une certaine « civilisation » de voyeurs. Mais nous voilà au fond du problème ou à l'un de ses nœuds : pour l'occidental contemporain, le nu est inséparable de l'érotisme, ou du moins de la sexualité, indissociable du rapprochement charnel, et l'aiguillon qui pousse à ce rapprochement.

Si les « primitifs » de Gauguin, dont on sait par ailleurs la liberté sexuelle, ne font pas cette liaison, entre nudité et sexualité, c'est, dira-t-on, qu'il s'agit — toujours — de sauvages. Nous autres civilisés som-

mes faits autrement. Voire. Pas « faits autrement », mais déformés par une éducation, un environnement, des coutumes, qui ne touchent qu'à la surface, non pas au fond, encore moins à la morale.

Ce que l'habitude a fait, une autre habitude peut le défaire. La chose est facile à vérifier. Nous citerons à nouveau le Dr de Lastours : « Je tiens tout spécialement à signaler une conséquence trop peu connue, et pourtant d'une très grande portée, de la nudité complète pendant la cure solaire : la suppression de l'érection spontanée. » Puis, parlant plus spécialement des tuberculeux, l'auteur continue : « On aboutit parfois (chez les malades insolés avec cache-sexe) à de véritables psychoses sexuelles, profondément funestes à l'équilibre du bacillaire, si indispensable à son rétablissement. Nous en avons eu un exemple frappant... Le sujet repris par moi dans un état de dépression physique et morale, insolé totalement nu vit disparaître obsessions et troubles comme par enchantement... Nous l'affirmons avec toute l'autorité de centaines et de centaines de constatations ; même avec une continence si longue soit-elle, l'érection spontanée ne se produit pas en plein air avec la gymnité complète. »

Il faut même supprimer les mots « en plein air » qui peuvent paraître restrictifs. C'est encore un médecin qui le dit : le Dr Poucel (1) : « Tous ceux qui ont tenté l'expérience sont unanimes à le reconnaître. Alors que l'on aurait pu craindre une exaspération des impulsions sexuelles, il se produit au contraire un apaisement remarquable des sens. Ce fait s'explique fort bien psychologiquement : ce qui excite l'imagination, c'est la curiosité de l'inconnu, du mystère, qui tourne facilement à l'obsession ou au scrupule, ce qui faisait dire à Victor Hugo que « le caleçon est une indécence. »

(1) Dr Poucel — « Naturisme et Nudisme devant la Morale » in « Biblioclub, Revue de Culture Humaine » n° 5 — mai 1953.

« La preuve en est que, si quelque mal intentionné se glisse dans un camp nudiste dans un but lubrique, il est déçu, ne trouvant aucun piment au spectacle de ces corps dans toute leur vérité. La preuve en est encore dans l'apaisement que certains inquiets sexuels ont trouvé à leurs tourments en se jetant carrément à l'eau, je veux dire en passant quelques journées dans un camp de libre-culture ». Un avocat abonde dans ce sens, M^e Jean Eynard, déjà cité : « Dès son premier contact avec une communauté naturiste, tout néophyte peut constater qu'il y règne un climat dénué de toute préoccupation sexuelle. La nudité intégrale y étant offerte à profusion, il ne peut plus exister aucun sujet de curiosité, cette grande pourvoyeuse de désirs, et l'être s'y sent baigné de calme et d'apaisement » (1).

A contrario, un journaliste, arrivant à l'Île du Levant avec des préjugés assez défavorables, n'en aboutit pas moins, et comme à regret, à cette même conclusion : « Le plus grave défaut du nudisme, c'est la monotonie » (1).

Alors ? Si la nudité en commun, non seulement n'irrite ni ne tourmente « les désirs obscurs » dont parlait Baudelaire, s'il est possible de dissocier nudité et sexualité, si cette dissociation est immédiate, automatique pour qui se jette à l'eau, comme dit le Dr Poucel, et mieux encore, si la nudité apaise, guérit le scrupule et l'obsession, que reste-t-il de sa prétendue immoralité ?

Ce qui est bon, salubre au corps et à l'âme, peut-il être immoral ?

Ou bien faut-il admettre que le nu « en soi » serait immoral ? Aux yeux, toujours, de cette morale naturelle dont nous parlions tout à l'heure ? Platon nous a déjà répondu. Et vingt siècles plus tard —

(1) La Vie au Soleil — n° 81 — mai-juin 1962.

(1) Paul Johnson — Article paru dans l'Express — août 1961.

il est sain, étant de Dieu, et n'a point à se cacher d'être ».

Mais le péché originel ? La pomme croquée ? Le Paradis perdu ? Cette fois on a beau n'être pas théologien, on a appris des choses à l'école ; le texte de la Genèse est là : « La femme vit que l'arbre était bon à manger et ravissant à voir... Elle prit de son fruit et en mangea. Elle en donna aussi à son mari, qui était avec elle, et il mangea. Alors leurs yeux à tous deux s'ouvrirent, et ils connurent qu'ils étaient nus. » Toute la tradition l'a repris ensuite. Le texte est même très précis : « Ils prirent des feuilles de figuier et les cousirent pour s'en faire des vêtements ». Il est vrai qu'un peu plus loin il est question de peaux de bêtes, préparées par Dieu lui-même ! Il ne faut peut-être pas prendre tous les détails au pied de la lettre. Il reste l'essentiel : la faute commise, le péché « originel », en liaison avec la chair.

Eh bien non ! La tradition se trompe — non pas bien sûr la Tradition de l'Eglise, et des théologiens — mais la tradition populaire qui fait une « salade » horrible avec des mythes et des légendes de toute origine. On n'a pas ici le temps, et non plus la prétention d'aller au fond du débat (1). Référons-nous seulement, comme on a fait jusqu'ici, à des auteurs sérieux. M. Daniel Rops, — de l'Académie Française — est certainement l'un de ceux-là. Il écrit en toutes lettres et tout récemment : « Le péché dont Eve fut la messagère, quel fut-il ? De quelle tentation exactement fut-elle l'interprète auprès d'Adam ? En termes plus précis, fut-elle elle-même l'occasion de la faute ? Certainement non ! C'est même une hérésie de le croire. Puisque Dieu lui-même a ordonné à l'homme et à la femme de « croître et de

(1) A propos de la pomme, on renvoie à une intéressante étude publiée dans la revue du même nom « Pomme d'amour et pomme d'immortalité » par Mme A. Piettre. Les Etudes — n° de septembre 1959.



multiplier », il faut bien admettre que le péché qu'elle apprit à Adam ne fut pas cette « œuvre de chair » qu'en dehors du mariage un commandement condamne » (1).

Et la Sainte Vierge ? Conçue sans péché ? Le contre-sens est ici flagrant, dans toute une acception populaire. Conçue sans péché, qui a été conçue, qui est née, sans le péché, exemptée du péché originel, cela ne veut pas dire, absolument pas, qui a conçu sans pécher, sans commettre un péché.

Encore un coup, il ne saurait y avoir péché dans l'acte, voulu par Dieu, qui tend à perpétuer la vie (autant du moins qu'il est accompli dans le respect de certaine loi, mais ceci est une autre histoire).

Nous nous sommes un peu écartés. Revenons au sujet même. La nudité est-elle, en soi, condamnée par la Bible ? On peut répondre carrément non. Si elle paraît l'être parfois c'est pour une raison seconde, accidentelle. La nudité de Noë, que ses fils raillent, à l'exception du plus pieux, c'est l'exhibitionnisme involontaire d'un vieil homme ivre. Suzanne au bain ? Le péché est pour les vieillards qui la regardent, et la convoitent, non pour la femme au bain. De même pour David et Bethsabée, le Roi qui prend la femme de son serviteur est coupable, non pas la femme qui se baignait sans se douter que sa beauté allumait le désir au cœur du monarque.

Le désir, tout est là. Nous allons retrouver dans l'Évangile une leçon analogue.

Voici d'abord Pierre — Saint Pierre — qui a repris pour un temps son métier de pêcheur après la crucifixion : « Au lever du jour, Jésus parut sur le rivage, mais les disciples ne savaient pas que c'était lui. Comme ils ne prenaient rien, il leur dit : « Jetez le filet à droite de la barque... » Ils ne parvenaient plus à le relever tant il était plein de poissons. Le

(1) Daniel Rops « Les plus surprenantes histoires des femmes de la Bible ». Le passage cité a été publié dans la revue « Elle », n° du 6 avril 1962.

disciple que Jésus aimait dit alors à Pierre : « C'est le Seigneur ». A ces mots Simon Pierre mit ses vêtements, car il était nu, et se jeta à l'eau. » (1). Un seul mot replace toute la scène dans son cadre : elle pourrait se situer aujourd'hui dans n'importe quel pays d'Afrique, ou même ailleurs : l'homme au travail est nu, pour la commodité de son travail ; il se rhabille, en signe de respect, pour paraître devant un supérieur, du même geste que la ménagère qui entend sonner à sa porte ôte son tablier. Mais il est nu, en plein air, en public, et nul ne s'en offusque, des autres pêcheurs ou des femmes qui viennent puiser de l'eau sur la rive du lac.

Le Seigneur lui-même, quand il veut, en leçon d'humilité, laver les pieds de ses disciples, il ôte d'abord ses vêtements, et s'il les remplace par une sorte de pagne — « il se leva de table, quitta son manteau, et prenant un linge, il s'en ceignit » (1). — c'est peut-être parce que c'est là la tenue — et les fonctions — caractéristiques de l'esclave ; mais il reste qu'il s'est dévêtu tout naturellement, en présence de ses disciples, comme il reprend ensuite son vêtement pour reprendre sa place à la table. Mais surtout c'est sur la croix qu'il est nu. Tous les scrupules des « bien pensants » au cours des âges, ne sauraient effacer le texte évangélique (tellement « satisfaisant » par ailleurs, mais encore une fois, ne nous égarons pas) : « Quand ils l'eurent crucifié ils se partagèrent ses vêtements en tirant au sort » (2).

Mais l'enseignement du Christ est-il explicite sur ce point ? Bien sûr, il ne répond pas par oui ou par non à une question qui d'ailleurs ne lui a pas été po-

(1) Evangile selon St Jean — 21-4.

(1) Jean — 13-2.

(2) Mathieu 27-35 — Marc 15-24 — Luc 23-34 — Jean 19-23 — La tradition d'ailleurs n'est pas sans hésitations ni réticences et le Christ en croix a été représenté nu plus d'une fois : voir Dürer, « La Grande Passion » — le Sodoma (Pinacothèque de Sienne) — Mantegna... pour ne citer que trois artistes célèbres.

sée. Nous venons de voir qu'il se conforme à la coutume de son temps. L'enseignement est net en ce qui concerne l'esprit ; les textes abondent ; on cite en vrac : « Quiconque regarde une femme pour la désirer a déjà commis dans son cœur l'adultère. Si ton œil est pour toi une occasion de pécher, arrache-le » (Math. 5-28) — « Ce n'est pas ce qui entre dans la bouche qui rend l'homme impur... Ce qui sort de sa bouche, voilà ce qui rend l'homme impur... ce qui sort de la bouche et procède du cœur » (15 — 10 et 18). « Du cœur en effet procèdent mauvais desseins, meurtres, adultères » (15 — 19). Ou l'image de la lampe, reprise par Luc : « La lampe de ton corps, c'est ton œil. Lorsque ton œil est sain, ton corps tout entier est aussi dans la lumière, mais dès qu'il est malade, ton corps aussi est dans les ténèbres » (Luc 11 — 34). Il n'est pas besoin d'exégèse, le sens est assez clair.

Les Pères de l'Eglise en sont d'accord. Si la « chair » peut être pour l'homme occasion de chute et de péché, c'est par l'usage coupable qui peut en être fait, c'est la faiblesse de l'homme pécheur qui est en cause, et non la chair elle-même. On cite ici communément un moine du IV^e siècle, Rufin : « Ce n'est pas la nature mais l'imperfection humaine qui met de l'obscurité dans ces parties » ; ou, plus connu, Saint Augustin : « Il n'est pas nécessaire que de nos péchés et de nos vices nous accusions la nature de la chair, en faisant injure au Créateur, car, dans sa propre espèce, la chair est bonne ».

Allant plus loin dans la recherche de la perfection, le même Saint Augustin retrouve la notion évangélique de l'impureté qui ne peut être que celle du cœur : « Je crains pour mon compte non l'impureté d'un plat mais l'impureté de la convoitise ». Les yeux de chair peuvent être occasion de chute : « Je rencontrai la femme symbolique de Salomon... elle me séduisit parce qu'elle me trouva dehors, logé en mes regards charnels et remâchant en moi ce que j'avais

happé en eux... de belles formes variées, de luisantes et riantes couleurs, voilà ce que les yeux aiment. Ah ! puissent-elles ne point posséder mon âme ! Que Dieu la possède, qui les a certes faites très bonnes. » C'est clair ici encore, les « belles formes » (et non pas seulement... féminines) peuvent être dangereuses si elles viennent, par une abdication du libre-arbitre, par un abus et un détournement, à « posséder l'âme ». Mais « Dieu les a faites bonnes ». On parvient à cette conclusion « que la vraie justice intérieure juge non d'après la coutume mais d'après la loi toute droite de Dieu... un acte permis ou commandé dans le coin que voici est défendu et puni dans le coin, attendant, que voilà. » Il convient donc de distinguer nettement « loi », de Dieu, et « coutume », des hommes. « Les crimes contre les coutumes reçues des hommes, on les doit éviter, eu égard aux différences des coutumes... Il est (par contre) certains actes qui ont l'air de crimes ou d'attentats et qui ne sont point péchés, car ils n'offensent ni le Seigneur notre Dieu ni l'ordre social dans les relations réciproques. »

Le détour est imprévu mais Saint Augustin nous ramène à Montaigne : « Vérité en deçà des Pyrénées... » (1).

Du coup se pose la même question qui se posait devant la loi civile. La loi religieuse de notre temps que dit-elle ?

Elle a évolué elle aussi. Revoyons le porche des cathédrales, la nudité gothique, à l'anatomie précise, des ressuscités de Bourges à l'Eve d'Autun, les Eve et les Adam des tours et des chapiteaux, les « Jugement Dernier » des tympans et des enluminures. Le nu, et souvent sans feuille de vigne, a eu droit d'entrée dans l'Eglise, dans les églises, pendant des siècles,

(1) On pourrait faire un florilège des diverses formulations de cette idée. Voici celle d'un « honnête homme » du XVIII^e siècle : « Nous appelons indécence ce qui est contraire à nos mœurs, mais ce n'en est plus quand l'usage du pays y est conforme. » Le Président Des Brosses, « Lettres familières écrites d'Italie en 1739 et 1740 », édition récente au Club Français du Livre, Paris 1962.

cles, comme dans les châteaux et les chaumières, tout naturellement. L'Eglise de la Renaissance a accueilli les plus beaux nus antiques — voyez Musée du Vatican — et tous ceux de son temps : en avant, Michel Ange ! et Donatello ! et tous les peintres et tous les sculpteurs, qui prêtent aux personnages sacrés les apparences et la beauté des Dieux de l'Olympe.

Bien sûr, il y a Saint Sulpice. Comme il y a Tartufe. Mais ce n'est pas l'Eglise.

Il faut pourtant conclure. Une conclusion, en voici une, empruntée à un Jésuite contemporain, prédicateur d'un certain renom : « L'Eglise n'est pas une donneuse de consignes ». Le Christianisme, pourrait-on dire de même, ce n'est pas un recueil de recettes. Le Christianisme est amour, et respect du prochain : « Si ton œil est pur... »

En fait, que les scrupuleux s'en ouvrent à leur « directeur ». Disons ici seulement qu'il est aujourd'hui en France, en Angleterre et ailleurs, plus d'un prêtre, plus d'un pasteur qui pratiquent le naturisme, et davantage encore qui, sans pratiquer eux-mêmes par crainte de scandaliser les ignorants, n'en sont pas moins exactement informés, et ne découragent nullement ceux de leurs fidèles qui trouvent dans la pratique de la gymnie, comme on le disait plus haut, un apaisement, ou qui souhaitent éviter à leurs enfants le trouble qu'eux-mêmes ont connu pour avoir été élevés par des parents trop pudibonds, libérer les générations nouvelles de ces « tabous » d'un autre âge dont l'observance mène à l'inquiétude, souvent au désordre, et parfois aux plus graves perversions.

Cette incursion dans le terrain de la « morale chrétienne » nous conduit, comme l'examen juridique précédent, à placer chacun devant sa propre et finale responsabilité. La loi civile autorise la pratique du nu en commun sous réserve de certaines précautions matérielles, tendant à sauvegarder le sentiment, la liberté de « l'autre ». La loi religieuse met l'accent

sur les précautions d'ordre moral, dans le même souci d'abord d'éviter le scandale. Mais elle ne condamne pas. Chacun reste libre. La règle serait-elle donc celle de l'abbaye de Thélème : « Fais ce qui te plaît » ? On serait tenté de répondre par l'affirmative, avec ce souci toujours rappelé du respect du prochain.

Encore faut-il savoir ce qui plaît. Il n'est plus que de se « jeter à l'eau. »

TENTER L'EXPÉRIENCE?

La plage étire dans l'éblouissante lumière sa courbe sereine, ourlée de blanche écume. Le bleu profond de la mer rejoint l'azur du ciel. Le sable est doux et chaud aux membres que le soleil caresse, pénétrés d'un plaisir inconnu, ou du moins oublié. Le silence d'un beau jour d'été résonne par intervalles du cri des enfants qui s'abandonnent à la joie du jeu, de la liberté, de l'air et de l'eau. Assis, allongés, par petits groupes, des hommes et des femmes conversent, lisent, se lèvent et courent jusqu'à la mer qui les accueille dans un jaillissement d'écume. Des voiles glissent, multicolores. Tout là-bas, près des arbres, un ballon vole au-dessus d'un filet, de beaux adolescents bondissent avec des rires...

Eh quoi ? C'est une plage en été. On connaît tout cela. Sans doute ; la différence est que les gens sont nus. On pourrait pourtant continuer la description sans le mentionner, parce que leur comportement ne diffère en rien de ce qu'il serait s'ils portaient un slip ou un maillot (à moins qu'il ne soit un peu plus « réservé »).

Mais pour s'en convaincre, il n'est réellement d'autre méthode que d'y aller voir. Allez-y — et croyez-en, d'abord, ceux qui parlent de ce qu'ils connaissent.

Bien sûr il y a, quand même, une petite différence. Essayons de l'analyser.

Il est probable qu'il y aura gêne, la première fois. Les habitudes sont trop ancrées, chez un adulte (pour les enfants, redisons-le, il n'y a pas de problème, pas de « réflexe conditionné », l'accoutumance est immédiate, il suffit d'un mot des parents « c'est permis », après quoi il n'y a plus moyen de les rhabiller). Une certaine gêne donc est normale. Davantage chez les femmes. Inutile de s'y étendre (encore n'est-ce pas toujours vrai).

Une bonne précaution serait de commencer seul, de s'accoutumer, loin des vues, au simple fait d'être nu en plein air, de découvrir personnellement, la joie du soleil sur le corps entier, et cet incroyable plaisir du bain (quand on y a goûté, le slip le plus réduit paraît un chiffon gluant, visqueux, parfaitement désagréable pour ne pas dire insupportable).

Cette première découverte faite, il faut s'accoutumer à la nudité en commun. Le mieux serait de commencer en famille, ou du moins « en couple » et, pour les plus jeunes, en groupes séparés, garçons d'un côté, filles de l'autre. Mais ce stade ne saurait être que très bref.

Disons en passant que, pour les jeunes, il est d'autant plus facile à dépasser que l'éducation de la première enfance aura été plus intelligente et que l'enfant aura été habitué à considérer son corps, celui de ses frères et sœurs, de ses parents, comme une chose respectable mais nullement comme un objet de honte et de répulsion ou de plaisanterie honteuse.

Comment passer enfin à la communauté ? Pas de règle bien sûr. Le plus facile est sans doute la visite d'une plage : immédiatement noyé dans une foule anonyme, on se sent très vite comme rhabillé par l'indifférence des autres. On en vient aussi vite à sentir la chose comme parfaitement naturelle et licite ; et on s'étonne soi-même du total bien-être qui en découle, physique et psychique. On y insiste :

on a vu que les mots apaisement, sérénité, revenaient sous la plume de ceux qui en écrivent, c'est bien de cela qu'il s'agit.

Le soleil, le vent, la mer bleue ou la fraîche rivière y sont pour quelque chose. On ne recommandera peut-être pas au néophyte de faire ses débuts dans une piscine fermée. Il risquerait d'être choqué plus qu'en plein air. Il lui suffirait de « tomber » un jour de faible fréquentation, avec trop d'hommes mûrs. Il pourrait s'offusquer de voir un cercle de barbons, dans l'eau jusqu'aux épaules, suivre les évolutions d'une jeune plongeuse comme des crapauds, dans une mare, suivent de leurs yeux ronds le vol d'une « demoiselle ». Il y a, à la piscine parfois, plus rarement sur les plages, des regards qui n'ont pas une totale pureté. Mais on peut être assuré qu'il s'agit d'autres néophytes, de gens qui n'ont pas encore l'habitude, de refoulés qui n'ont pas terminé leur cure ; les revoyant un peu plus tard, on les trouverait autres, décomplexés, ayant repris leur équilibre.

Et sur les plages dites « textiles », ou habillées, en est-il autrement ? Et dans la rue ? Et dans le métro ? Dans cette même piscine d'ailleurs, l'irruption d'un groupe de jeunes suffirait à changer l'atmosphère si elle avait été un instant troublée, à rendre aux « anciens » la dignité des « antiques ».

Notre néophyte lui-même, au bout de peu de temps, n'y prêtera plus attention. Retenons pourtant que l'initiation se fera mieux sur une plage, où l'on est quand même moins « les uns sur les autres », au soleil, quand s'ajoutent au plaisir d'être nu tous les plaisirs des vacances, de la vie saine, du sport, du camping, de la nature retrouvée, etc.

Si l'on n'est pas convaincu... on en sera quitte pour ne pas recommencer. On n'aura pas risqué grand-chose. Si l'on est venu de bonne foi, pour s'informer, se faire une opinion raisonnée, il y a gros à parier que le résultat sera positif : un naturiste de plus, ou du moins un sympathisant.

Mais nous avons escamoté ce fameux problème qui préoccupait déjà Platon. Va pour les enfants, les adolescents, mais, finie la jeunesse, et Dieu sait qu'elle est brève, le corps humain devient laid. A quoi bon s'infliger le spectacle de la laideur, imposer aux autres celui de sa propre laideur ?

Là encore il faut y aller voir. Nous ne prétendons pas qu'il suffit d'enlever son slip pour devenir Vénus ou Apollon. Mais les naturistes sont en moyenne moins laids que les autres. Affirmation moins prétentieuse qu'il n'y paraît d'abord. Pour plusieurs raisons. La première est que naturisme ce n'est pas seulement nudisme, mais aussi pratique de certaines règles d'hygiène, de soins du corps ; la plupart des gens qui fréquentent les plages, les stades ou les piscines naturistes sont d'abord et avant tout des sportifs ; non pas sportifs de compétition mais corps musclés, harmonieux, en équilibre. La seconde est que le soleil arrange bien des choses ; dès que la peau est hâlée, toute idée de « déshabillé » disparaît. « Le noir habille », c'est une vieille plaisanterie dont on use à propos des sauvages — encore eux — elle est valable ici aussi, un corps bronzé est beaucoup moins nu, même s'il n'est plus jeune.

Et puis, une fois encore, référons-nous à ce qui se passe ailleurs. Une plage ordinaire, est-ce un si beau spectacle ? Ne parlons pas des déshabillages en public, des dessous troublants exhibés, des regards sournois qui se tendent vers la tente entr'ouverte, la serviette qui glisse. Parlons seulement des baigneurs, ils sont parfois bien laids, bien ridicules, rançon d'une vie tout au long de laquelle le corps a été maltraité, étouffé, bafoué. Nous essayons précisément de n'être pas comme tous ceux-là, de faire de nos enfants des garçons et des filles solides et sains, de peupler demain les plages d'hommes virils, de femmes droites.

Apollon et Vénus... on ne les rencontre point à chaque pas. On les rencontre parfois. Ce que l'hu-

manité recherche au long des âges, par tous ses peintres et ses sculpteurs, la joie profonde de la beauté, il arrive soudain qu'elle vous prenne à la gorge, une joie où se confondent tous les élans du corps et de l'esprit, tous les souvenirs de la culture ; même sans culture, cette immense pulsion venue du fond des temps. Certaines images sont si belles dans la mémoire qu'elles effacent toutes les autres.

Il n'y a pas que le nu enfin. Il y a cette espèce de désarmement, cette confiance et ce respect réciproques, cette cohabitation de gens venus de tous les coins du pays, de tous les pays de l'Europe, ces sourires qu'on échange avec des inconnus, cette liberté, ce calme. Avant Vénus, Adam et Eve... « Il n'y a qu'une grande douleur, écrivait jadis Léon Bloy, celle du Paradis perdu. » On en retrouve ici, consciemment ou non, comme une éblouissante réminiscence.

On sait bien que ce n'est pas tout à fait vrai, que cela ne durera pas. Encore quelques jours ou quelques semaines et chacun reprendra le collier, replongera dans le tourbillon inhumain de la ville.

Mais on gardera le souvenir lumineux d'un passage dans un autre monde, où règne la paix, aspiration profonde de notre monde déboussolé.

Ets d'Imprimerie du Nord, Condé-sur-Escaut - Avril 1963

Dépôt légal 1^{er} trim. 1963

